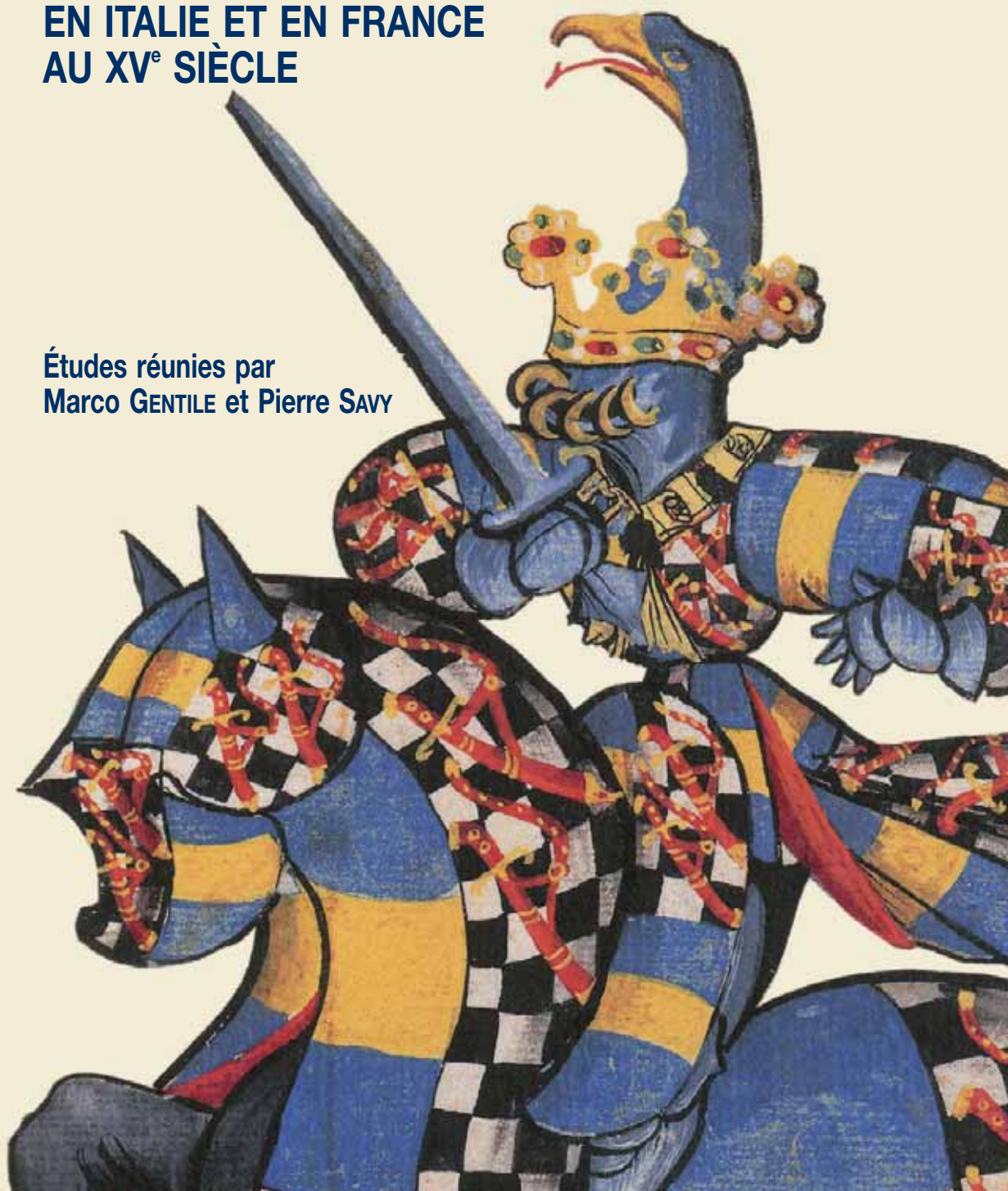


COLLECTION DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME - 416

# NOBLESSE ET ÉTATS PRINCIERS

EN ITALIE ET EN FRANCE  
AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE

Études réunies par  
Marco GENTILE et Pierre SAVY







# NOBLESSE ET ÉTATS PRINCIFIERS



COLLECTION DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

416

# NOBLESSE ET ÉTATS PRINCIERS

EN ITALIE ET EN FRANCE AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE

Études réunies par  
Marco GENTILE et Pierre SAVY

ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

2009

Noblesse et États princiers : en Italie et en France  
au XV<sup>e</sup> siècle / Études réunies par Marco Gentile et Pierre Savy.  
Rome : École française de Rome, 2009

(Collection de l'École française de Rome, 0223-5099; 416)

ISBN 978-2-7283-0839-2 (br.)

1. Noblesse – Italie – 15e siècle 2. Noblesse – France – 15e siècle  
3. Seigneuries – Italie – 15e siècle 4. Seigneuries – France – 15e siècle

I. Gentile, Marco, 1969- II. Savy, Pierre, 1975-

CIP – *Bibliothèque de l'École française de Rome*



© - École française de Rome - 2009

ISSN 0223-5099

ISBN 978-2-7283-0839-2

ALAIN MARCHANDISSE

## NOBLESSE FÉODALE ET POUVOIR ÉPISCOPAL DANS LA PRINCIPAUTÉ DE LIÈGE DES XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> SIÈCLES

Dans une recension parue récemment<sup>1</sup>, Bertrand Schnerb, très fin connaisseur des réalités nobiliaires, regrette que l'auteur de l'un des articles du collectif dont il rend compte, qui vise à donner une définition de la noblesse au cours de la période bourguignonne, ne considère pas la fonction militaire comme un critère de ladite définition et qu'il reprenne à son compte l'assertion d'un historien moderniste selon laquelle «la noblesse n'a jamais été une classe militaire». Et B. Schnerb de conclure : «Un tel *a priori* est difficilement acceptable». Je dois dire que, pour ma part, je partage totalement ses vues, tout spécialement s'il est question des États bourguignons du XV<sup>e</sup> siècle.

À Liège aussi, cela va sans dire, qui dit «noblesse» pense immédiatement et inévitablement «potentiel militaire». Globalement, l'on précisera que l'évêque-prince de Liège disposait d'une armée intermittente composée de tous les habitants mâles de la principauté âgés de 16 à 60 ans environ. En son sein, la noblesse féodale : elle représente *grosso modo* 700 combattants à cheval dès le XI<sup>e</sup> siècle, un effectif qui diminue à 600, 500 milieu XIV<sup>e</sup> siècle, puis atteint de nouveau 700, voire 800/850 unités après l'annexion définitive du comté de Looz à l'État liégeois, en 1366<sup>2</sup>. On l'aura compris, ne

<sup>1</sup> Dans *Le Moyen Âge*, 111, 2005, p. 173. Je tiens à remercier chaleureusement un ami très cher, B. Schnerb, professeur à l'Université Charles-de-Gaulle – Lille III, qui est aussi l'un des organisateurs des journées d'étude romaines dont le présent volume constitue les actes, de m'avoir convié à y présenter une communication.

<sup>2</sup> Sur cette question, voir l'étude fondamentale de C. Gaier, que l'on peut consulter désormais dans sa version française : *Les effectifs militaires dans la principauté de Liège et le comté de Looz*, dans Id., *Armes et combats dans l'univers médiéval II*, Bruxelles, 2004 (*Bibliothèque du Moyen Âge*, 22), p. 58-77, 110, après une première édition en anglais sous le titre : *Analysis of military forces in the principality of Liège and the county of Looz from the twelfth to the fifteenth century*, dans *Studies in Medieval and Renaissance History*, 2, 1965, p. 212-229, et sa synthèse, dans Id., *Art et organisation militaires dans la principauté de Liège et le comté de Looz au Moyen Âge*, Bruxelles, 1968 (*Mémoires de la Classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique*, 2<sup>e</sup> sér., 59, fasc. 3), p. 61-66, spéc. p. 64, travaux auxquels le présent article doit beaucoup.



fût-ce que par le chiffre théorique de sa cavalerie féodale, les forces épiscopales apparaissent considérables. Le chroniqueur liégeois Jean de Hocsem ne précise-t-il pas, vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle : *Dicitur autem comunitur quod episcopus habuerit plures equites in adiutorio suo quam rex Anglie quando regem Francie invasit, quodque habuerit secum ultra VII<sup>m</sup> equitum*<sup>3</sup>?

Si, en théorie, la situation militaire de l'évêque de Liège est des plus fortunées, il importe cependant de s'interroger, de façon très pratique, sur l'apport réel, en terme militaire, de la noblesse liégeoise et, plus globalement, sur les relations entre cette dernière et son chef d'État, sur les plans politique et militaire. Mon dessein est bien évidemment d'énoncer les spécificités, pour Liège, de ce XV<sup>e</sup> siècle auquel le présent volume s'intéresse plus particulièrement, mais, il est à peine besoin de le préciser, la situation à Liège durant ces cent années n'est jamais que la résultante d'une longue évolution, qui couvre toute la fin du Moyen Âge et qui ne peut être passée sous silence, sous peine de n'y rien entendre.

À mon sens, il n'est guère possible de prendre la pleine mesure de la réalité nobiliaire en principauté si l'on ne signale pas, au préalable, succinctement, les spécificités de celui qui se trouve au faite du pouvoir liégeois, à savoir le prince-évêque, et du régime qu'il incarne<sup>4</sup>. Prince et évêque, tout est dit ou presque. Le prélat liégeois relève des deux sphères du pouvoir, le politique et le religieux, mais aussi le temporel et le spirituel. Pleinement prince au moins dès l'époque de Notger, au X<sup>e</sup> siècle, consacré dans ce statut avec l'instauration du nouvel ordre des princes d'Empire, dans les années 1180, celui qui incarne l'autorité publique liégeoise détient d'amples parcelles du pouvoir impérial et celles-ci sont symbolisées par ces *regalia* que l'empereur ne cessera de conférer, à chaque avènement épiscopal, durant toute la période médiévale. Le prélat s'avère dès lors investi notamment du pouvoir édictal, de celui de battre monnaie, de l'essentiel de l'exécutif et de l'ensemble des justices, haute et basse, exercées directement ou par délégation. Il se trouve également placé à la tête d'un espace foncier de très grande ampleur, dont un tiers forme sa mense, le second celle affectée à l'entretien de la communauté canoniale et

<sup>3</sup> Jean de Hocsem, *Chronicon*, éd. G. Kurth, Bruxelles, 1927 (*Publications de la Commission royale d'Histoire, Recueil de textes pour servir à l'étude de l'histoire de Belgique*), p. 344. Cet auteur (1279-1348) rédige sa chronique – qui couvre les années 1247-1348 – entre 1334 et 1348. Voir encore C. Gaier, *Les effectifs militaires...* cit., p. 57 et n. 11.

<sup>4</sup> Pour l'ensemble de ce paragraphe, je me permets de renvoyer simplement à mon étude : *La fonction épiscopale à Liège aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles. Étude de politologie historique*, Genève, 1998 (*Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège*, 272). L'on y trouvera le détail des sources pour tout ce dont il est question ici à propos des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.

monastique, le prince répartissant le troisième tiers entre ses vassaux, entre tous ceux censés plomber sa force de frappe dès qu'un conflit armé se fait jour en principauté. Dans l'espace liégeois, il n'est de seigneur que le prince-évêque, la totalité de la matière féodale relève de sa seule personne et le fractionnement de la parcelle noble du territoire liégeois est laissé à sa seule discrétion. Tout au long du Moyen Âge, mais aussi dans les siècles qui suivirent, les fiefs seront systématiquement relevés du prince, ainsi qu'en attestent les livres de fiefs que comptent par dizaines les archives liégeoises. Le prélat liégeois double sa qualité laïque de prince d'Empire par celle de pasteur de l'Église romaine. Nanti des pouvoirs épiscopaux et d'une juridiction ecclésiastique protéiforme des plus précieuses, il est aussi l'ordinaire d'un diocèse qui s'étend notamment sur le Namurois, le Luxembourg, le Limbourg et, surtout, sur d'importantes fractions du duché de Brabant. Aussi bien, le prince-évêque de Liège, armé du glaive et de l'excommunication, retire de son double statut une incomparable supériorité sur ses homologues voisins. En fin de compte, le pouvoir du quasi-souverain liégeois se révèle théoriquement monocratique; ce sont les qualités intrinsèques de celui qui le revêt et, de façon inversement proportionnelle, la résistance plus ou moins pugnace qui lui est opposée qui font de lui une autorité pleinement respectée ou une chiffe molle à la faiblesse paralysante.

Sur le plan du statut de l'État liégeois et de son évolution, l'on avancera sans hésiter que ceux-ci ont connu deux temps forts qui confinent à deux règnes et à deux personnalités épiscopales d'envergure. Après avoir vécu, *grosso modo* jusqu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, en parfaite symbiose avec l'Empire dans le cadre du système de l'Église impériale, le siège épiscopal liégeois échoit en 1200 au prince-évêque Hugues de Pierrepont (1200-1229), auquel il convient d'attribuer tout un *processus* complexe de concentration territoriale et surtout de centralisation du pouvoir<sup>5</sup>. On constate en effet, sous ce prince-évêque et à son instigation, le déclin, vers 1215, d'un certain nombre de membres de la *curia* épiscopale jugés encombrants et dangereux, en particulier ses officiers auliques, les échansons, sénéchaux, panetiers, et autres chambriers, des postes occupés par des *ministeriales* de très haut rang, détenant leur charge à titre héréditaire. Déclin éga-

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 228-229, 334-339, 356-357. Sur Hugues de Pierrepont, voir, outre *ibid.* – pour ce prélat mais aussi pour tous les autres des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles –, *Actes des princes-évêques de Liège. Hugues de Pierrepont, 1200-1229*, éd. É. Poncelet, Bruxelles, 1941 (*Publications de la Commission royale d'Histoire, Recueil des actes des princes belges*); J.-L. Kupper, *Hugues II de Pierrepont*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, XXV, Paris, 1994, col. 266-269. On remarquera *infra* que des précisions bibliographiques ne sont apportées que pour les princes vraiment concernés par les propos tenus dans le présent travail.

lement pour l'avoué dit de Hesbaye, dont la charge consistait principalement à acheminer l'étendard de saint Lambert sur les lieux où le prélat livrait bataille. Elle aussi héréditaire, au sein de familles nobles d'envergure et particulièrement remuantes, cette fonction est évincée par le maréchalat, charge par définition assez comparable même si, dans les faits, elle s'apparente plutôt à celle de conseiller, mais non héréditaire et dont le titulaire sera choisi par l'évêque. Sans doute est-ce exactement dans la même perspective qu'il convient de situer, sous le règne de Pierrepont, la désignation d'un premier official, la multiplication des évêques auxiliaires, qui assument une bonne part des responsabilités religieuses du prince liégeois, et la naissance de ces agents épiscopaux temporaires et révocables, à vocation principalement judiciaire, que sont les baillis et les mayeurs, parallèlement au déclin d'officiers héréditaires encombrants comme les châtelains, gardiens des forteresses frontalières de la principauté, et les avoués. Hugues, qui quitta très souvent ses États et ne pouvait par conséquent abandonner ceux-ci qu'entre les mains d'hommes parfaitement sûrs, poursuivait un double but : éliminer de l'échiquier liégeois tous les opposants potentiels à sa personne et leur substituer ses propres pions, malléables à souhait et susceptibles d'être remplacés à tout moment. *In fine*, c'est une concentration de tous les pouvoirs entre ses mains qui est escomptée par le prélat liégeois. L'on a pu évoquer pour le troisième quart du XII<sup>e</sup> siècle « la cristallisation à Liège d'une autorité assez floue et plus virtuelle que réelle en une domination précise et moins médiatisée<sup>6</sup> ». Manifestement, aux environs de 1215, la mutation s'est définitivement opérée. Avec Hugues de Pierrepont, prélat énergique et opportuniste, l'Église impériale a vécu, une principauté territoriale est née. Seconde étape : cette première moitié de XIV<sup>e</sup> siècle durant laquelle règne l'un des plus grands princes-évêques que Liège ait connu : Adolphe de la Marck (1313-1344)<sup>7</sup>. C'est à cette époque que la chancellerie épiscopale, jusqu'alors curieusement très embryonnaire, tend à s'organiser véritablement. Le nombre des membres de son personnel augmente, leur rôle s'affine, leur importance s'accroît et leur profil s'étoffe. Dans le même temps,

<sup>6</sup> Id., *L'avouerie de la cité de Liège au haut Moyen Âge*, dans *Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, 98, 1984, p. 113.

<sup>7</sup> A. Marchandisse, *La fonction épiscopale...* cit., p. 347-349, 381-391. Sur Adolphe de la Marck, voir N. Reimann, *Die Grafen von der Mark und die geistlichen Territorien der Kölner Kirchenprovinz (1313-1368)*, Dortmund, 1973 (*Monographien zur Geschichte Dortmunds und der Grafschaft Mark*, 4), p. 11, 15-49, 50, 53, 54, 62-67, 72, 75, 84-87, 93, 94, 121-128; C. Renardy, *Les maîtres universitaires du diocèse de Liège. Répertoire biographique (1140-1350)*, Paris, 1981 (*Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège*, 232), p. 167; S. Finck, *Adolphe de la Marck, prince-évêque de Liège (1313-1344)*, mémoire de licence en histoire, Université de Liège, 1988-1989.

la mense épiscopale connaît une gestion plus rationnelle, tandis que l'évolution institutionnelle des officiers épiscopaux et la constitution d'un véritable conseil princier franchissent une étape décisive. Ainsi les baillis, prévôts et châtelains non héréditaires du XIV<sup>e</sup> siècle, mieux connus, plus nombreux, à la personnalité et à la carrière affinées, semblent-ils désormais constituer un rouage essentiel de l'appareil étatique liégeois. Dès ce moment et de la même façon, les valets, l'entourage domestique, le personnel de proximité revêtent graduellement une importance capitale aux yeux de l'évêque, qui trouve en eux ses conseillers les plus intimes. En outre, dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, atteint sa pleine maturité ce *processus* au gré duquel les fonctionnaires princiers, plus nombreux, mieux connus, plus actifs aussi, plus présents, se font carriéristes et les offices épiscopaux deviennent lignagers à défaut d'être officiellement héréditaires. Tous ces gens forment désormais un véritable hôtel épiscopal, une cellule de crise à laquelle seront confiées les missions les plus délicates, missions d'information, à défaut d'être de décision. Même si l'on est encore loin d'une administration ramifiée et structurée, dont il semble bien que l'épiscopat liégeois n'ait jamais pu s'enorgueillir, en cette matière le règne d'Adolphe de la Marck constitue à n'en pas douter un jalon décisif de l'histoire liégeoise. Avec ce prince, une certaine inertie fait place aux prémices d'une véritable organisation, la seigneurie médiévale à celles de l'État moderne, le Moyen Âge des principautés territoriales à l'époque moderne des États.

Deux mots à présent de la position de la principauté sur l'échiquier européen. L'effondrement de l'Église impériale, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, s'accompagnera de celui de la dignité impériale. Après un premier demi-siècle marqué par l'affrontement permanent de l'empereur et du pape, conflit qui s'achève à l'avantage de ce dernier, l'Empire vit à l'heure du Grand Interrègne, d'une véritable traversée du désert. L'autorité impériale évincée, une place était à prendre au sommet de la pyramide des pouvoirs politiques. Cette place, c'est bien évidemment la toute-puissante papauté qui s'en empara. À Liège, cette prééminence acquise par le siège apostolique aura assurément une incidence primordiale : les princes-évêques quittent le parti de l'empereur pour celui du pape, auquel, pour la plupart d'entre eux, ils sont redevables de leur siège épiscopal<sup>8</sup>. Si, sur le plan politique, le XIII<sup>e</sup> siècle liégeois fut romain, le XIV<sup>e</sup> sera incontestablement français<sup>9</sup>. Là encore, s'il ne les inaugura pas, c'est

<sup>8</sup> A. Marchandisse, *La fonction épiscopale...* cit., spécialement la première partie, consacrée aux avènements épiscopaux, p. 113-199, 209-214.

<sup>9</sup> Voir Id., *Entre défiance et amitié... Des relations politiques, diplomatiques et militaires tourmentées entre le roi de France et le prince-évêque de Liège au bas*

Adolphe de la Marck qui intensifiera les relations politiques, diplomatiques et militaires avec le roi de France, en premier lieu avec Philippe le Bel, auquel il devait son trône. L'essentiel des textes relatifs aux relations franco-épiscopales au XIV<sup>e</sup> siècle, des actes diplomatiques en particulier, des traités d'alliance, concernent en effet le très francophile Adolphe. Soutien militaire de poids pour Philippe V puis pour Charles IV, il sera l'allié fidèle de Philippe de Valois durant les prémices de la guerre de Cent ans. Ses successeurs, eux aussi nommés par Avignon sur recommandation du souverain Valois, adopteront la même politique à l'égard de Jean le Bon et de Charles V. En 1389, s'achève l'ère hexagonale de la principauté de Liège. C'est Jean de Bavière (1389-1418), le beau-frère du futur Jean sans Peur, qui monte sur le trône de Saint-Lambert. En 1408, c'est ce même duc de Bourgogne, flanqué du comte Guillaume IV de Hainaut, Hollande, Zélande et Frise, qui permet au Wittelsbach de recouvrer la pleine jouissance de son siège épiscopal et d'abattre définitivement les Hédroits, ceux qui haïssent le droit, cette population principautaire qui lui est farouchement hostile<sup>10</sup>. À Jean de

*Moyen Âge (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 164, 1998, p. 29-125.

<sup>10</sup> Sur Jean de Bavière et le XV<sup>e</sup> siècle burgondo-liégeois, cf. F. S. Schneider, *Herzog Johann von Baiern, erwählter Bischof von Lüttich und Graf von Holland (1373-1425). Ein Kirchenfürst und Staatsmann am Anfang des XV. Jahrhundert*, Berlin, 1913 (*Historische Studien*, 104); Y. Charlier, *La bataille d'Othée et sa place dans l'histoire de la principauté de Liège*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 97, 1985, p. 138-278; H. Carrier, *Si vera est fama. Le retentissement de la bataille d'Othée dans la culture historique du XV<sup>e</sup> siècle*, dans *Revue historique*, 305, 2001, p. 639-670; A. Marchandisse, *L'entourage de Jean de Bavière, prince-élu de Liège (1389-1418)*, dans A. Marchandisse et J.-L. Kupper (éd.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Genève, 2003 (*Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège*, 283), p. 29-53; Id., *Le prince-évêque de Liège et les comtes de Hainaut des maisons d'Avesnes et Wittelsbach. Un marché de dupes quasi permanent*, dans *Revue du Nord*, 82, 2000, p. 640-641, p. 651-655; Id., *Vivre en période de vide législatif et institutionnel : l'après-Othée (1408) dans la principauté de Liège*, dans J.-M. Cauchies et É. Bousmar (éd.), *Faire bans, edictz et statuz : légiférer dans la ville médiévale. Sources, objets et acteurs de l'activité législative communale en Occident, ca 1200-1550. Actes du colloque international tenu à Bruxelles les 17-20 novembre 1999*, Bruxelles, 2001 (*Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, Collection générale*, 87), p. 535-554; Id., *L'Ordre de Saint-Antoine en Hainaut et L'Homme à l'œillet de la Gemäldegalerie de Berlin. Quelques prolégomènes provisoires*, dans J. Vander Auwera (éd.), *Liber amicorum Raphaël de Smedt. II. Artium historia*, Louvain, 2001 (*Miscellanea Neerlandica*, 24), p. 117-131; J. Lejeune, *La Principauté de Liège de 1390 à 1482*, dans «*Problématique de l'histoire liégeoise*». *Actes du Colloque de Liège, 13-14 mars 1981*, Liège, 1981, p. 135-171; Id., *Liège-Bourgogne. Exposition. Musée de l'art wallon, octobre-novembre-décembre 1968. Introduction historique*, Liège, 1968; P. Harsin, *Liège entre France et Bourgogne au XV<sup>e</sup> siècle, dans Liège et Bourgogne. Actes du Colloque tenu à Liège les 28, 29 et 30 octobre 1968*, Paris, 1972 (*Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université*

Heinsberg (1419-1455), qui s'est plusieurs fois allié à lui, mais qu'il juge sans doute non fiable, Philippe le Bon substituera véritablement son neveu Louis de Bourbon (1456-1482). Ce dernier sera l'un des protagonistes, on y reviendra, d'un sac de Liège en 1468 qui offre le paradoxe de lui restituer la quiétude de son pouvoir de prince de Liège, mais un pouvoir caviardé, étranglé, dans une principauté exsangue, dépouillée, démembrée et, cette fois, officiellement passée sous le joug bourguignon. De cette sujétion à l'égard de la Bourgogne, la principauté de Liège sera libérée assez rapidement, sous le règne de la duchesse Marie, à la fin de ce XV<sup>e</sup> siècle qui, pour Liège aussi, sera assurément «le siècle de Bourgogne»<sup>11</sup>.

Venons-en à présent à ce qui forme le nœud de mon propos : la position de la noblesse féodale liégeoise, en terme militaire, mais aussi sur le plan politique, dans la principauté de Liège et face à une autorité épiscopale qui vient d'être décrite succinctement<sup>12</sup>. Sur le plan politique, avec la Paix de Fexhe de 1316 et donc sous le règne d'Adolphe de la Marck, la noblesse se voit reconnaître un droit de participation au *processus* législatif au sein de ce que l'on appelle à Liège le Sens de pays, c'est-à-dire une représentation, autour du prince-évêque, de la noblesse, du clergé – presque exclusivement le chapitre de la cathédrale, pour l'essentiel lui aussi de noble extraction – et des ténors des bonnes villes principautaires. Force est de constater que, pour tout un ensemble de raisons, qui tiennent à la

*de Liège*, 203), p. 193-256. Voir encore, tout récemment, D.-M. Krenn, *Ein Herzogtum erlischt*, dans D.-M. Krenn, J. Wild et T.-H. Borchert, «fürste in der ferne». *Das Herzogtum Niederbayern-Straubing-Holland, 1353-1425*, Augsburg, 2003 (*Hefte zur Bayerischen Geschichte und Kultur*, 28), spécialement le paragraphe intitulé *Der Streit zwischen Johann III. und Jakobäa*, p. 34-36. Je remercie vivement mon ami Jean-Marie Cauchies, qui m'a fait connaître cette publication aussi richement illustrée que parfaitement informée.

<sup>11</sup> Sur les règnes de Heinsberg et de Bourbon, outre les travaux de J. Lejeune et de P. Harsin mentionnés à la n. 10, cf., en dernier lieu, A. Marchandisse, *Jean de Heinsberg ou le dilemme d'un prince-évêque de Liège écartelé par des options politiques antagonistes*, dans *Publication du Centre européen d'Études bourguignonnes (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.)*, 38, *Rencontres de Dijon-Dôle (25 au 28 septembre 1997)* : «Hommes d'église et pouvoirs à l'époque bourguignonne (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)», 1998, p. 69-88; Id., *Une tentative d'assassinat du prince-évêque de Liège Louis de Bourbon par le roi de France Louis XI (1477)*, dans Id., *48<sup>e</sup> rencontres du Centre européen d'Études Bourguignonnes, 20-23 septembre 2007. L'envers du décor. Espionnage, complot, trahison, vengeance et violence en pays bourguignons et liégeois*, Liège, 2008, p. 177-193.

<sup>12</sup> À l'heure actuelle, le seul exposé de valeur à propos des classes sociales dans la principauté de Liège est l'introduction d'É. Poncelet aux *Œuvres* de Jacques de Hemricourt, éd. C. de Borman, A. Bayot, É. Poncelet, III, Bruxelles, 1931 (*Publications de la Commission royale d'Histoire*), p. XCII-CCXVIII.

personnalité des évêques, à la convocation très intermittente de l'assemblée, au noyautage de chacune de ses composantes par le prince, à la non-représentativité de celles-ci, etc., le Sens de pays, où des nobles ne sont pas toujours présents et ne participent donc pas systématiquement au vote de textes importants, n'a jamais opposé une réelle résistance à l'évêque. Son action se caractérise par une extrême pauvreté, par un réel manque d'initiative et, de toute façon, par l'échec des rares décisions qu'il fit consigner, notamment en matière de lutte contre la corruption et l'arbitraire du personnel épiscopal, contre la brigade électorale. Les États n'eurent qu'un rôle très accessoire, au mieux consultatif et avaliste en matière de politique extérieure et de défense, certainement pas décisionnel<sup>13</sup>. La situation qui vient d'être évoquée et qui prévaut au XIV<sup>e</sup>, semble être restée très semblable durant le XV<sup>e</sup> siècle : les décisions principalement politiques, militaires et judiciaires, parfois économiques, prises au sein du Sens, pour une bonne part sous le règne de Jean de Heinsberg, semblent avoir recueilli une assez belle unanimité. Ainsi, pour nous en tenir à des séances au cours desquelles il est prouvé que la noblesse fut présente, l'on signalera celles qui virent le rétablissement du tribunal des XXII (1420)<sup>14</sup> et l'élaboration du Nouveau Régiment de Heinsberg (1424)<sup>15</sup>, la prise de quelques décisions durant la guerre namuroise (1429)<sup>16</sup> et la signature du traité de

<sup>13</sup> A. Marchandise, *La fonction épiscopale...* cit., p. 430-438.

<sup>14</sup> *Recueil des ordonnances de la principauté de Liège. Première série. 974-1506*, éd. S. Bormans, Bruxelles, 1878 (*Publications de la Commission royale pour la Publication des anciennes Lois et Ordonnances de Belgique*), p. 530-532; Jean de Stavelot, *Chronique*, éd. A. Borgnet, Bruxelles, 1861 (*Publications de la Commission royale d'Histoire*), p. 170-173. Le tribunal des XXII fut institué le 6 juin 1343, suite à la découverte de la prévarication de très proches collaborateurs du prince; cette cour, qui connut nombre d'avatars, avait pour tâche essentielle de statuer sur les plaintes introduites contre les officiers publics pour déni de justice ou «menées contre droit»; cf. P. Bouchat, *Le tribunal des XXII au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Courtrai, 1986 (*Anciens pays et Assemblées d'états*, 85).

<sup>15</sup> Corneille de Zantfliet, *Chronicon*, éd. E. Martène et U. Durand, *Amplissima Collectio*, V, Paris, 1729, col. 417. Dans la terminologie juridique liégeoise, «régiment» est synonyme de «règlement», «loi». Sur ce régiment, voir en dernier lieu A. Marchandise, *Les commissaires de la cité de Liège. Jalons d'une création et d'une évolution institutionnelles au cours du XV<sup>e</sup> siècle*, dans S. de Moffarts d'Houchenée (éd.), *Les commissaires de la cité de Liège (1424-1794), selon les manuscrits d'Abry et d'après les actes. I : 1424-1511*, Liège, 2005 (*Publications de la Société des Bibliographiles liégeois*), p. XXXVII-XXXIX.

<sup>16</sup> Jean de Stavelot, *Chronique* cit., p. 246-248; *Annotations sur les années 1401 à 1506*, éd. S. Balau et É. Fairon, *Chroniques liégeoises*, II, Bruxelles, 1931 (*Publications de la Commission royale d'Histoire*), p. 239; Adrien d'Oudenbosch, *Chronicon*, éd. C. de Borman, Liège, 1902 (*Publications de la Société des Bibliographiles liégeois*), p. 5-6; Corneille de Zantfliet, *Chronicon* cit., col. 420-421; Edmond de Dynter, *Chronique des ducs de Brabant*, éd. P.-F.-X. De Ram, III,

Malines, qui en est l'issue (1431)<sup>17</sup>, la gestion des événements qui débouchèrent sur l'expédition de Bosnau (1436)<sup>18</sup>, la résolution d'un conflit entre les habitants d'Hasselt, du pays de Looz, d'une part, le prince et son chapitre, d'autre part (1442)<sup>19</sup>, d'autres encore<sup>20</sup>. Plutôt accommodante avec l'évêque, au sein d'une assemblée qui l'est tout autant, la noblesse ne déploiera pas une activité proprement politique plus péremptoire et significative en dehors du Sens de pays, tout au moins aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles. Elle s'avèrera plus remuante que véritablement dangereuse pour les prérogatives politiques du prince. Ainsi, durant cette guerre privée majeure qui opposa durant ces deux siècles les lignages hesbignons des Awans et des Waroux, affrontements au cours desquels l'évêque Adolphe de la Marck fut fatalement partie prenante, des factions nobles s'opposeront à lui sans pour autant briguer une parcelle de son pouvoir. Le prélat est l'adversaire à abattre parce qu'il soutient quelque lignée ennemie, pas parce qu'il est le chef de l'État liégeois<sup>21</sup>. Au cours du XV<sup>e</sup> siècle, on le décrira plus avant, en adoptant certaines positions politiques, qui se muent fréquemment en actions militaires, des prises de posi-

Bruxelles, 1857 (*Publications de la Commission royale d'Histoire*), p. 491-492; Suf-  
fridus Petri, *Gesta pontificum Leodiensium a Ioanne de Bavaria usque ad Erardum  
a Marcka*, éd. J. Chapeauville, *Qui Gesta pontificum Tungrensium, Traiectensium et  
Leodiensium scripserunt auctores praecipui*, III, Liège, 1616, p. 123. Sur ce conflit  
burgondo-liégeois, voir T. Loncin, *La guerre namuroise (1429-1431) : un épisode  
de la rivalité Liège-Bourgogne au XV<sup>e</sup> siècle*, dans *Bulletin de l'Institut archéolo-  
gique liégeois*, 106, 1994, p. 139-163.

<sup>17</sup> Jean de Stavelot, *Chronique* cit., p. 272-281; *Cartulaire des comtes de Hai-  
naut, de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière*, éd.  
L. Devillers, V, Bruxelles, 1892 (*Publications de la Commission royale d'Histoire*),  
p. 125-134.

<sup>18</sup> Jean de Stavelot, *Chronique* cit., p. 358-360; C. Gaier, *Art et organisation  
militaires...* cit., p. 327-328. Bosnau (France, Ardennes). Cette expédition eut  
pour but de ramener la quiétude dans l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeois, région  
troublée par les exactions de quelques hobereaux de Thiérache (*ibid.*).

<sup>19</sup> Jean de Stavelot, *Chronique* cit., p. 503; *Regestes de la Cité de Liège*, éd. É.  
Fairon, III, Liège, 1938, p. 359-361; É. Poncelet, *Répertoire chronologique des  
conclusions capitulaires du chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège. – Supplé-  
ment*, dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 23, 1892,  
p. 458. Hasselt (Belgique, pr. Limbourg, arr. et com. Hasselt).

<sup>20</sup> 1438 : Jean de Stavelot, *Chronique* cit., p. 427; 1443 : *ibid.*, p. 523-524; juin  
1445 : *ibid.*, p. 556-557; Adrien d'Oudenbosch, *Chronicon* cit., p. 23-25; Corneille  
de Zantfliet, *Chronicon* cit., col. 453-454; octobre 1445 : Jean de Stavelot, *Chro-  
nique* cit., p. 569-570; 1448 : *ibid.*, p. 601; 1453 : *Regestes de la Cité de Liège* cit.,  
III, p. 409-410. Sur les diverses journées d'états dont il est ici question, voir, avec  
prudence, P. Pirson, *Le «Sens de pays» à Liège (des origines à 1468)*, II, mémoire  
de licence en histoire dactyl., Université de Liège, 1989-1990, p. 106-108, 110-115,  
118-119, 123-124, 133, 140-142, 147, 150 et *passim*.

<sup>21</sup> A. Marchandise, *La fonction épiscopale...* cit., p. 439.



tion qui aboutissent ou visent simplement à la déposition du prince-évêque, certains membres de la noblesse sont parties prenantes des crises de régime que connaîtra l'État liégeois.

Qu'en est-il du facteur militaire. On l'a dit : le prince est en droit d'attendre un soutien militaire massif de sa noblesse lorsque des circonstances belliqueuses se font jour. Force est de reconnaître que sur ce point, on est parfois loin du compte. À cet égard – et l'on ne s'en étonnera pas, compte tenu de la description que l'on a faite tout à l'heure de cet épiscopat-charnière, le règne d'Hugues de Pierrepont et tout particulièrement les années 1212-1213, au cours desquelles le prélat et le duc Henri I<sup>er</sup> de Brabant croisèrent le fer, dans le cadre d'un premier sac de Liège puis à la mémorable bataille de Steppes, constituent sans nul doute un tournant. Dans le dernier tiers du XII<sup>e</sup> siècle, sous l'épiscopat de Raoul de Zähringen (1167-1191), pâtissant probablement de l'état d'esprit du prélat, peu ouvert au conseil d'autrui, mais aussi du *processus* de territorialisation, la *curia* épiscopale se trouve littéralement vidée des membres de la noblesse principautaire<sup>22</sup>. Aussi, en 1212-1213, la situation d'Hugues de Pierrepont sera-t-elle des plus précaires. La première année, alors que le duc de Brabant mettait Liège en coupe réglée et face à une intense mobilisation ennemie, Hugues n'avait pu compter que sur une dizaine de chevaliers «liégeois». En 1213, alors qu'il va cette fois connaître le succès, l'on verra pourquoi tout à l'heure, tout au plus put-il se prévaloir d'une cavalerie comptant une trentaine d'unités. Au même moment, plus de 150 chevaliers hesbignons étaient au service du comte de Flandre, tandis que le puissant lignage de Donmartin, fort de plusieurs centaines de membres, pactisait avec l'ennemi brabançon<sup>23</sup>. La suite de l'histoire liégeoise ne voit pas s'exprimer une noblesse féodale systématiquement soucieuse de

<sup>22</sup> J.-L. Kupper, *Liège et l'Église impériale (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1981 (*Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège*, 228), p. 284-289; Id., *L'entourage noble de l'évêque de Liège au haut Moyen Âge*, dans *XLV<sup>e</sup> Congrès de la Fédération des cercles d'archéologie et d'histoire de Belgique – 1<sup>er</sup> Congrès de l'Association des cercles francophones d'histoire et d'archéologie de Belgique. Congrès de Comines, 28-31.VIII.1980. Actes*, 3, 1983, p. 327.

<sup>23</sup> É. Poncelet, *L'extinction de la familia militaire dans la principauté de Liège*, dans *Mélanges d'histoire offerts à Henri Pirenne par ses anciens élèves et ses amis à l'occasion de sa quarantième année d'enseignement à l'université de Gand, 1886-1926*, I, Bruxelles, 1926, p. 359-368; C. Gaier, *Art et organisation militaires...* cit., p. 254-262, spécialement p. 257; Id., *Grandes batailles de l'histoire liégeoise au Moyen Âge*, Liège, 1980, p. 57-69, spécialement p. 61 (reproduit sous le titre *La bataille de Steppes, 13 octobre 1213*, dans Id., *Armes et combats dans l'univers médiéval*, Bruxelles, 1995, rééd., *Armes et combats dans l'univers médiéval I*, Bruxelles, 2004, p. 15-25, ici p. 18); A. Marchandise, *La fonction épiscopale...* cit., p. 261. Steppes (Belgique, pr. Limbourg, arr. Hasselt, comm. Gingelom).

remplir ses obligations militaires envers son prince. En 1313, alors qu'il rentre d'Avignon où sa désignation comme évêque de Liège par Philippe le Bel a été confirmée par le pape Clément V, Adolphe de la Marck découvre des nobles hesbignons pour l'heure alliés à des rebelles hutois. Lors de la bataille de Vottem de 1346, qui oppose l'évêque Englebert de la Marck (1345-1364) à une coalition urbaine, plusieurs de ses vassaux se rallièrent aux ennemis du prélat. De même, au cours des mois précédant la bataille de Tourinne de 1347, une partie des forces féodales du prince adopte la cause d'une nouvelle confédération des bonnes villes de la principauté<sup>24</sup>. Toutefois, l'on reconnaîtra qu'à cette époque l'évêque était encore en mesure de rassembler un effectif noble important, s'exprimant dans l'enceinte de la principauté ou sur les champs de bataille étrangers, sous sa conduite ou simplement sur son ordre<sup>25</sup>.

Qu'en est-il à présent du XV<sup>e</sup> siècle? Certes, en 1405, les Parisiens n'en croient pas leurs yeux à la vue des armées du prince-élu Jean de Bavière, venu joindre ses forces à celles de son beau-frère le duc de Bourgogne Jean sans Peur<sup>26</sup>. Reste que, dans l'ensemble, la noblesse liégeoise affecta alors deux comportements plutôt peu complaisants à l'égard de son prince. Les vassaux seront encore convoqués, mais occasionnellement; si service militaire noble au prince il y eut, hormis celui de la *mesnie* épiscopale déjà présente en

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 261-262 et n. Vottem (Belgique, pr. et arr. Liège, comm. Herstal), Tourinne (Belgique, pr. Liège, arr. Waremme, comm. Braives).

<sup>25</sup> C. Gaier, *Les effectifs militaires...* cit., p. 58-75.

<sup>26</sup> Ce déplacement à Paris eut lieu en août-septembre de cette année 1405, alors que l'opposition entre le duc de Bourgogne Jean sans Peur et Louis d'Orléans atteignait son paroxysme (F. Autrand, *Charles VI. La folie du roi*, Paris, 1986, p. 404-407). Sources : Jean de Stavelot, *Chronique* cit., p. 95-96; Jean Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles VI, roi de France*, éd. L.-G. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, 1836 (*Nouvelles collection des Mémoires pour servir l'histoire de France depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup>*, 2), p. 433 : «Le vingt-huictiesme jour d'aooust vint l'evesque de Liege, pour servir le duc de Bourgongne avec huict cens lances, douze cens coustillers, et cinq cens archers, et mit bien deux heures à entrer»; Gilles le Bouvier, dit le Héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII*, éd. H. Courteault, L. Celier, M.-H. Jullien de Pommerol, Paris, 1979, p. 18; *Chronique anonyme du règne de Charles VI*, dans Enguerrand de Monstrelet, *Chronique*, éd. L. Douët d'Arcq, VI, Paris, 1862, p. 194. Corneille de Zantfliet, *Chronicon* cit., col. 359-360, situe erronément l'épisode en 1402, mais ses propos illustrent bien le type de rayonnement qui était celui de l'élu de Bavière : *Inter ceteros autem principes praecipue fuit magnificatus Leodiensium episcopus, cum stupore civium Parisiensium, qui talem tamque potentem episcopum in sua regione numquam per prius viderant, non insulatum aut cappatum, sed loriatum et galea indutum et ense militari praecinctum ad latus, ut principem decebat terrenum*. Il n'est sans doute pas inutile de préciser que les effectifs de cette armée tellement prodigieuse, soit 900 chevaux, incluaient certainement ceux du comte de Hainaut Guillaume IV, frère de l'élu de Liège et beau-frère du duc de Bourgogne (C. Gaier, *Les effectifs militaires...* cit., p. 71 et n. 34).

1302 pour défendre l'évêque à Fosses, en 1340 pour combattre avec lui dans le Tournaisis, ou encore en 1404 pour repousser des forces saintronnaires, il tient surtout du mercenariat pour vassaux désœuvrés et leur suite armée. Ce recours à des escouades d'hommes de main, chargés de missions de confiance, fleurit tout particulièrement dès le règne de Jean de Heinsberg, au début du XV<sup>e</sup> siècle, et s'exprimera à de nombreuses reprises : en 1478, il sera demandé à Louis de Bourbon de réduire son train de maison de deux-tiers, lequel potentiel sera récupéré par les ennemis du prélat et utilisé pour le perdre<sup>27</sup>. Mais le phénomène de désaffection militaire de la noblesse liégeoise à l'égard de son prince peut prendre une connotation nettement plus agressive. Évoquons tout d'abord le cas de l'élu de Liège Jean de Bavière et le fait militaire majeur de son règne : la bataille d'Othée, du 23 septembre 1408<sup>28</sup>. On le sait, dès 1395, dans cette principauté de Liège qui a la contestation véritablement chevillée au corps, le prince se vit conspuer par ses sujets en raison de l'action jugée délétère, d'une part, des procureurs fiscaux, qui instruisaient les affaires relevant de l'officialité et qui, dans cette tâche, se comportaient comme de parfaits escrocs, usant à loisir de l'arbitraire et de l'extorsion de fonds, d'autre part, de l'Anneau du Palais, sorte de tribunal de lèse-majesté ou, pour être plus concret, chambre abusive devant laquelle Jean de Bavière entendait condamner quiconque ne se conformait pas à ses vues, tout spécialement en matière féodale<sup>29</sup>. Et puis il y eut aussi la politique de l'élu à l'égard de Rome, son soutien unilatéral à son lignage durant ses expéditions militaires et ses prises de position pro-bourguignonnes face à une principauté plutôt orléaniste. Dans un premier temps, Jean de Bavière trouva sur son chemin, parmi les Hédroits, les bourgeois de la Cité de Liège et des bonnes villes de la principauté et puis tout particulièrement cet ensemble bigarré de gens de métier où l'on trouve pêle-mêle bouchers, maçons, paveur – Jacques Baddon, *juxta famam publicam artium malarum et prohibitarum secutor et usor* –, charpentier et cordonnier, tout comme l'universitaire Lambert Gré-

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 75-76. Fosses-la-Ville (Belgique, pr. et arr. Namur, comm. Fosses-la-Ville); Saint-Trond (Belgique, pr. Limbourg, arr. Hasselt, comm. Saint-Trond).

<sup>28</sup> Sur tout ce qui suit, voir la bibl. mentionnée à la n. 10.

<sup>29</sup> Ce tribunal lié aux prérogatives politiques du prince liégeois et non à ses responsabilités épiscopales doit son nom quelque peu particulier à l'anneau de la porte du palais épiscopal (*ad portam seu anulum porte palatii nostri leodiensis* : *Regestes de la Cité de Liège* cit., I, p. 370-371, original, 1<sup>er</sup> décembre 1348). Sur ce tribunal, voir F. Vrancken, *Aspects institutionnels du pouvoir souverain au quinzième siècle : le Tribunal de l'Anneau du Palais, le Tribunal de la Paix*, dans « *Problématique de l'histoire liégeoise* ». *Actes du Colloque de Liège, 13-14 mars 1981*, Liège, 1981, p. 43-57; A. Marchandisse, *La fonction épiscopale...* cit., p. 300, 425-426 et *passim*.

goire de *Rijsswyck*, Baudouin de la Roche, un écuyer, et le bien nommé Mathias d'Oreye, dit le Tigneux<sup>30</sup>. Toutefois, dès 1406, une partie de la noblesse se fait hédroise : les Jean, seigneur de Rochefort et d'Agimont, Baudouin, seigneur de Montjardin, Jean Surllet de Lardier, seigneur de Langdries et d'Aldenhoven, et Jacques de Gothem, seigneur de Herck<sup>31</sup>, « pour nous les barons et chevaliers du paisi delle evesquiet de Liege et conteit de Looz », d'autres encore, plus tard, Jean de Seraing, seigneur de Houtain-Saint-Siméon<sup>32</sup>, par exemple, consacrent le coup d'État au terme duquel Jean de Bavière

<sup>30</sup> Liste complète dans É. Schoolmeesters, *Notice concernant un manuscrit de l'ancienne abbaye de Saint-Jacques à Liège, relatif au schisme de Thierry de Perwez 1406-1408*, dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 4<sup>e</sup> sér., 15, 1888, p. 13-14; Y. Charlier, *La bataille d'Othée...* cit., p. 162-163. Sur Grégoire, conseiller de Jean de Bavière en 1399, et sur Baudouin delle Roche, voir A. Marchandisse, *L'entourage de Jean de Bavière...* cit., p. 46-47 n. 71.

<sup>31</sup> Jean de Rochefort-Agimont, exécuté à l'issue d'Othée (Jean de Stavelot, *Chronique* cit., p. 104, 122; Jacques de Hemricourt, *Le Miroir des Nobles de Hesbaye*, éd. C. de Borman, A. Bayot, dans Jacques de Hemricourt, *Œuvres* cit., I, p. 133 et n. 2; C. de Borman, É. Poncelet, *Tableaux généalogiques des principales familles traitées dans le Miroir des Nobles de Hesbaye*, dans Jacques de Hemricourt, *Œuvres* cit., II, p. 354; A. Marchandisse, *La vacance du siège épiscopal et la mambournie sede vacante à Liège aux XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, dans J.-L. Kupper, A. Marchandisse, B.-M. Tock (éd.), *Cahiers du Centre de Recherches en Histoire du Droit et des Institutions*, 15, Sede vacante. *La vacance du pouvoir dans l'Église du Moyen Âge*, 2001, p. 87 et n. 71; C. G. Roland, *Les seigneurs et comte de Rochefort*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, 20, 1893, p. 401-407; Id., *Notice historique sur le comté d'Agimont*, dans *ibid.*, 16, 1893, p. 267-269), Baudouin, seigneur de Montjardin, châtelain de Sprimont et de Waremme, 1372-1428 (A. Marchandisse, *La vacance du siège épiscopal...* cit., p. 86 et n. 69), Jean Surllet, bourgmestre de Liège en 1399 et en 1402, décédé avant le 28 mars 1410 (Jacques de Hemricourt, *Le Miroir...* cit., p. 92 et n. 1; C. de Borman, É. Poncelet, *Tableaux généalogiques...* cit., p. 380; M. Franckson, *Les bourgmestres de Liège au Moyen Âge. Des origines à la Paix de Saint-Jacques (1487)*, II, *Les hommes*, mémoire de licence en histoire dactyl., Université de Liège, 1982-1983, p. 243-244) et Jacques de Gothem, échevin de Liège, 1412-1433 (Jacques de Hemricourt, *Le Miroir...* cit., p. 25; C. de Borman, É. Poncelet, *Tableaux généalogiques...* cit., p. 226; C. de Borman, *Les échevins de la souveraine justice de Liège*, I, Liège, 1892, p. 316). Voir encore Y. Charlier, *La bataille d'Othée...* cit., p. 164. Rochefort (Belgique, pr. Namur, arr. Dinant, comm. Rochefort), Agimont (*id.*, comm. Hastière), Langdries, dépendance d'Ulbeek (Belgique, pr. Limbourg, arr. Tongres, comm. Wellen) (selon Franckson), Aldenhoven (R. F. A., Rhénanie-Westphalie), Herck-la-Ville/Herk-de-Stad (Belgique, pr. Limbourg, arr. Hasselt, comm. Herk-de-Stad).

<sup>32</sup> Également seigneur d'Once-sur-Geer, bourgmestre de Liège en 1398-1399, décapité à l'issue de la bataille d'Othée (Jean de Stavelot, *Chronique* cit., p. 104, 122; M. Franckson, *Les bourgmestres de Liège...* cit., II, p. 213-214; C. de Borman, É. Poncelet, *Tableaux généalogiques...* cit., p. 367). Voir encore Y. Charlier, *La bataille d'Othée...* cit., p. 164. Houtain-Saint-Siméon (Belgique, pr. et arr. Liège, comm. Oupeye), Once-sur-Geer, dépendance de Roclenge-sur-Geer (*id.*, comm. Bassenge).

est déposé<sup>33</sup> et remplacé par le diaphane Thierry de Perwez, dont le père, Henri, le très noble seigneur de Hornes et de Perwez, qui partagea pourtant la couche du prince, devint à la fois le mambour de la principauté et le bras armé du soulèvement<sup>34</sup>. À Othée, l'armée hédroise sera forte de cinq à six cents hommes d'arme à cheval issus de la noblesse<sup>35</sup>, et, parmi les corps qui s'amoncelèrent en tas sur le champ de bataille, l'on découvrit ceux d'Henri et de Thierry de Perwez. Faisons un saut dans le temps pour nous intéresser à présent au règne de Louis de Bourbon, en qui l'on a pu voir à bon droit une créature bourguignonne, même s'il conviendrait de s'interroger plus avant sur sa position par rapport à Louis XI, compte tenu notamment de celle de la Maison de Bourbon à la même époque. L'on n'a pas manqué de faire du conflit qui opposa les Liégeois à leur prince un conflit populaire : force est de conclure au raccourci quelque peu hâtif. Le peuple est bien évidemment le principal protagoniste du conflit entre l'évêque et ses sujets, mais la direction du mouvement appartient sans conteste à des nobles, nobles parvenus à s'intégrer à la Cité liégeoise et à créer une communauté d'intérêts avec elle, le pouvoir de celle-ci magnifiant celui des premiers<sup>36</sup>. En 1456 et 1457, déjà, trois différends au moins mettent aux prises Bourbon et la cité; deux voient intervenir des nobles. En 1456, une enquête sur un meurtre perpétré par l'entourage d'un noble ne peut être menée à bon terme par l'évêque parce que les magistrats de la Cité de Liège l'en empêchent<sup>37</sup>; en 1457, se faisant très pressante, la Cité, de nouveau, l'obligera à relaxer le noble Jacques de Morialmé, l'époux de la fille naturelle du prédécesseur de Bourbon, Jean de Heinsberg<sup>38</sup>. En 1461, les nobles se prononceront encore en faveur

<sup>33</sup> *Regestes de la Cité de Liège* cit., III, p. 90-94; Y. Charlier, *La bataille d'Othée...* cit., p. 164.

<sup>34</sup> Sur Henri de Perwez : A. Marchandise, *L'entourage de Jean de Bavière...* cit., p. 46-47 et n. 71, sur Thierry : Id., *Thierry de Hornes*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, XXIV, Paris, 1993, col. 1141-1143.

<sup>35</sup> Enguerrand de Monstrelet, *Chronique* cit., I, p. 356; *Chronique du règne de Jean de Bavière*, éd. S. Balau et É. Fairon, *Chroniques liégeoises* cit., I, p. 199; *Regestes de la Cité de Liège* cit., III, p. 108; Y. Charlier, *La bataille d'Othée...* cit., p. 190.

<sup>36</sup> Pour ce qui suit, voir F. Vrancken, *Recherches sur la biographie de Louis de Bourbon, évêque et prince de Liège*, I, mémoire de licence en histoire, Université de Liège, 1980-1981, p. 305-314, 515-521.

<sup>37</sup> Adrien d'Oudenbosch, *Chronicon* cit., p. 50.

<sup>38</sup> Adrien d'Oudenbosch, *Chronicon* cit., p. 54-55. Jacques de Morialmé, écuyer, chevalier, échevin de Liège, 1451-1465 (?), bailli de Thuin et seigneur d'Agimont, nommé par l'évêque Jean de Heinsberg avant juin 1447. En 1465, il semble proche de Louis de Bourbon (C. de Borman, *Les échevins de Liège...* cit., I, p. 273-274, 293, 294, 354-356; *Regestes de la Cité de Liège* cit., IV, p. 158 n.). Thuin (Belgique, pr. Hainaut, arr. et comm. Thuin).

d'une reconduction de l'alliance entre Liège et le roi de France<sup>39</sup>, avant, en 1463, de désobéir aux ordres de Louis de Bourbon, de participer à un Sens de pays et derechef de soutenir la Cité<sup>40</sup>. Les noms des meneurs de la lutte contre Bourbon sont par ailleurs des plus évocateurs, ceux de Guillaume de Berloz<sup>41</sup>, Amel de Velroux<sup>42</sup>, Jean de la Boverie<sup>43</sup> et surtout Raes de Rivieren et Fastré Baré Surllet<sup>44</sup>, respectivement seigneur de Heers et de Chockier, Jean de Wilde, Gossuin de Streel, Vincent de Buren, ou encore Guillaume de la Marck. Il n'est guère besoin de présenter longuement Rasse de Heers<sup>45</sup>, ce tribun et cette sorte de condottière, qui, désireux de débarrasser Liège de Louis de Bourbon, convainquit les états liégeois de nommer un mambour – pour être précis, un capitaine<sup>46</sup> – et

<sup>39</sup> Adrien d'Oudenbosch, *Chronicon* cit., p. 77.

<sup>40</sup> Adrien d'Oudenbosch, *Chronicon* cit., p. 88-90. Voir encore Pirson, *Le «Sens de pays»...* cit., II, p. 159-160.

<sup>41</sup> Dit de Brus, écuyer, chevalier, détenteur de tout un ensemble de seigneuries, bourgmestre de Liège en 1464 et en 1479 (M. Franckson, *Les bourgmestres de Liège...* cit., II, p. 30-31).

<sup>42</sup> Écuyer, bourgmestre de Liège en 1455, avec Jean de la Boverie, et en 1468 (?), échevin de Liège de 1456 à 1465, décapité en 1468 (*ibid.*, II, p. 253-254; C. de Borman, *Les échevins de Liège...* cit., I, p. 362-369).

<sup>43</sup> Jean de la Boverie, dit le Ruite, possesseur notamment de la seigneurie de Viane (Belgique, pr. Flandre or., arr. Aalst/Alost, comm. Geraardsbergen/Grammont), bourgmestre de Liège en 1455, 1460, 1465, 1482 et 1488, échevin de Liège en 1477-1480, avoué de la cité de Liège (É. Poncelet, *L'avouerie de la cité de Liège*, dans *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège*, 23, 1931, p. 230-240; M. Franckson, *Les bourgmestres de Liège...* cit., II, p. 56-59; C. de Borman, *Les échevins de Liège...* cit., II, p. 41-43).

<sup>44</sup> Chevalier, bourgmestre de Liège en 1446, 1452, 1457, 1462, 1466, 1467. Mort à la bataille de Brusthem, en 1457. Voir L. Naveau de Marteau, *La famille des Surllet*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 45, 1920, p. 20-50; M. Franckson, *Les bourgmestres de Liège...* cit., II, p. 229-232; E. Marganne, *Étude d'un lignage urbain liégeois : les Surllet (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, mémoire de licence en histoire dactyl., Université de Liège, 2000-2001, p. 71-72, 154-155; C. de Borman, É. Poncelet, *Tableaux généalogiques...* cit., p. 380. Chockier (Belgique, pr. et arr. Liège, comm. Flémalle).

<sup>45</sup> Rasse, chevalier, bourgmestre de Liège en 1463, était notamment seigneur de Neerlinter (Belgique, pr. Brabant, arr. Louvain, comm. Linter), Heers, Jeseren (Belgique, pr. Limbourg, arr. et comm. Tongres), Wimmertingen (*id.*, arr. et comm. Hasselt)... Voir G. Xhayet, *Raes de Heers, un Condottiere liégeois du XV<sup>e</sup> siècle*, dans *Le Moyen Âge*, 93, 1987, p. 409-442, spécialement p. 417-420; M. Franckson, *Les bourgmestres de Liège...* cit., II, p. 188-192. Voir aussi J.-L. Kupper, *Marc de Bade au pays de Liège en 1465*, dans *Liège et Bourgogne...* cit., p. 57-58. Formée notamment de Guillaume de Berloz, Jean de la Boverie, Jean de Seraing, Eustache de Streel et son frère, Louis de Celles, l'ambassade liégeoise partie à la rencontre de Marc de Bade n'était que noblesse (Adrien d'Oudenbosch, *Chronicon* cit., p. 106-107).

<sup>46</sup> Sur ce type de mambournie et sur Marc de Bade, capitaine, voir A. Marchandise, *La vacance du siège épiscopal...* cit., p. 86 n. 70; *Id.*, *Les basses œuvres du prince-évêque de Liège Jean d'Arckel et la renaissance du Tribunal des XXII*

mena avec le margrave Charles de Bade les négociations qui, en 1465, devaient permettre au frère de ce dernier, Marc de Bade, d'accéder à une très brève mambournie, une décision qui, pour Louis de Bourbon, confinait à une déposition. Il incarna par la suite à la fois la plus radicale des oppositions au prélat et au pouvoir bourguignon et la convergence des vues franco-liégeoises. Jean de Wilde, Gossuin de Streel et Vincent de Buren furent les trois principaux meneurs nobles de l'opposition populaire à Louis de Bourbon, durant les événements qui aboutirent au sac de Liège d'octobre-novembre 1468 perpétré par le téméraire Hardi<sup>47</sup>. Ils formaient aussi, pour deux d'entre eux tout au moins, le reliquat de l'entourage noble de Jean de Heinsberg, en compagnie de Jacques de Morialmé, son gendre naturel, déjà évoqué<sup>48</sup>. Vincent de Buren était en effet le fils d'un seigneur gueldrois exilé, accueilli avec la plus grande bienveillance par Heinsberg, son cousin germain<sup>49</sup>, tandis que Jean de Wilde, seigneur de Kessenich, était le fils d'une sœur bâtarde de Heinsberg<sup>50</sup> : nul doute que toutes ces réalités alourdirent la haine portée à un Bourbon qui devint évêque de Liège par la grâce de Philippe le Bon, après que ce dernier eut forcé le précédent prélat à démissionner. À coup sûr tout aussi hostile aux ducs et à leur créature épiscopale liégeoise : Gossuin de Streel, dont le nom est attaché au célèbre épisode des 600 Franchimontois, ce coup de main au cours duquel Charles de Bourgogne et Louis XI faillirent trouver la mort, dans la nuit du 29 au

(1373-1376), dans J.-M. Cauchies (éd.), *Cahiers du Centre de Recherches en Histoire du Droit et des Institutions*, 18, *Guerre, pouvoir, principauté*, 2002, p. 86-88.

<sup>47</sup> Sur le rôle de ces trois personnages au cours de ces événements, voir A. Marchandisse, † I. Vrancken-Pirson, J.-L. Kupper, *La destruction de la ville de Liège (1468)... cit.*, p. 74, 78, 79, 81.

<sup>48</sup> En dépit de l'existence de G. Xhayet, *Réseaux de pouvoir et solidarité de parti à Liège au Moyen Âge (1250-1468)*, Genève, 1997 (*Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège*, 269) et comme le remarquait déjà W. Paravicini, dans *Rasse de la Rivière, Antoine de Palant et la place de Montjoie*, dans *Annuaire d'Histoire liégeoise*, 15, 1974 (1975), p. 128 n. 2, tous ces personnages mériteraient de faire l'objet d'une «étude de sociologie historique», d'être étudiés, non pas simplement pour eux-mêmes, dans le cadre de biographies, mais pour le groupe, la faction qu'ils formaient.

<sup>49</sup> M. Josse-Hofmann, *Buren (Vincent de)*, dans *Biographie nationale de Belgique*, XXXVIII, *Suppléments*, X, Bruxelles, 1973, col. 60-66, ici col. 60; S. Platteau, *Vincent de Bueren, «capitaine des Liégeois»*, mémoire de licence en histoire, Université de Liège, 1996-1997, p. 24, 44-55.

<sup>50</sup> J. de Chestret de Hanefte, *Jean de Wilde. Étude historique sur un chef liégeois du XV<sup>e</sup> siècle*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 13, 1877, p. 1-20, spécialement p. 2-3; J.-J. Thonissen, *Hornes (Jean de)*, dans *Biographie nationale de Belgique*, IX, Bruxelles, 1886-1887, col. 479-491; W. Coenen, *Jean de Wilde van Kessenich*, dans *Limburgsche Bijdragen*, 7, 1909, p. 15-101. Kessenich (Belgique), pr. Limbourg, arr. Maaseik, comm. Kinrooi).

30 octobre 1468, quelques heures avant que ne débute la destruction de Liège. Son lignage régna sur Othée, ce qui n'était sans doute pas indifférent dans une société prompte à garder mémoire de tout, et se heurta de façon systématique à la puissance bourguignonne : son grand-père combatta Jean sans Peur à Othée et son père fera de même envers Philippe le Bon dans le cadre de la guerre de Namur en 1430, avant de mourir à la bataille qui oppose Liégeois et Bourguignons à Brusthem en 1467<sup>51</sup>. Quant à Guillaume de la Marck, le céléberrime Sanglier des Ardennes, ce parrain d'un lignage qui, en cette fin de XV<sup>e</sup> siècle, était depuis longtemps déjà bien intégré dans la principauté, il compte à son actif l'assassinat du chancelier du prince-évêque Richard Troncillon en 1474, puis celui de Louis de Bourbon lui-même, en 1482, et cette guerre sans merci menée contre le successeur de ce dernier, Jean de Hornes (1482-1505) : le moins que l'on puisse en dire est qu'il présente un « casier » des plus chargés<sup>52</sup>...

Eu égard au peu de fiabilité de cette noblesse principautaire dont la puissance foncière n'a pourtant, *a priori*, d'autre assise juridique que le service militaire qu'il s'obstine souvent à lui refuser,

<sup>51</sup> É. Poncelet, *Art. Streel (Goswin de)*, dans *Biographie nationale de Belgique*, XXIV, Bruxelles, 1926-1929, col. 170-175; C. de Borman, *Goswin de Straile*, dans *Leodium*, 6, 1907, p. 38-45; I. Franck, *Goswin de Streel, héritier d'une opposition familiale au duc de Bourgogne*, mémoire de licence en histoire, Université de Liège, 1996-1997, p. 16-18, 22-23.

<sup>52</sup> Sur ce personnage et ses turpitudes, voir P. Harsin, *Études critiques sur l'histoire de la principauté de Liège. 1477-1795, I. La principauté de Liège à la fin du règne de Louis de Bourbon et sous celui de Jean de Hornes (1477-1505)*, Liège, 1957, spéc., pour les deux homicides, p. 72, 90-91; O. Verschueren, *Guillaume de la Marck (ca 1485). Un condottiere dans le pays mosan à la fin du Moyen Âge*, mémoire de licence en histoire dactyl., Université de Liège, 1992-1993, ici p. 54-47, 118-119, 137 s. (Je remercie M. C. Gaier et la bibliothèque du Musée d'armes de Liège de m'avoir permis d'accéder à ce travail), C. Gaier, *Art et organisation militaires...* cit., p. 348-352; A. Marchandise, *Prélude à l'éternité. Mort, funérailles et sépultures des évêques de Liège au crépuscule du Moyen Âge*, dans M. Margue (dir.), *Sépulture, mort et symbolique du pouvoir au Moyen Âge. Tod, Grabmal und Herrschaftsrepräsentation im Mittelalter. Actes des 11<sup>e</sup> Journées lotharingiennes (26-29 septembre 2000)*, Luxembourg, 2006 (*Publications de la Section historique de l'Institut Grand-ducal*, 118. *Publications du CLUDEM*, 18), p. 212-213, 221-222; J. de Chestret de Hanefte, *Histoire de la Maison de la Marck y compris les Clèves de la seconde race*, Liège, 1898 (*Publications de la Société des Bibliophiles liégeois*), p. 193-204; J. Stinissen, *De heren van Peer en Lummen. De Van der Marcken van 1351 tot ca 1500. Vervolg*, dans *Limburg*, 69, 1990, p. 31-47; C. Gaier, *À propos d'un anniversaire : la valeur militaire du «Sanglier des Ardennes»*, dans *Revue belge d'Histoire militaire*, 26, 1985, p. 1-7 (réd., *Armes et combats II...* cit., p. 137-146); J. de Chestret de Hanefte, *Guillaume de la Marck n'est pas le Sanglier d'Ardenne*, dans *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques et de la Classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique*, 1905, p. 116-123.



une question se pose : sur qui l'évêque peut-il compter lorsqu'il est nécessaire pour lui de mettre en œuvre une opération militaire? Hormis de vrais mercenaires, qui apparaissent de-ci, de-là, comme, parmi d'autres bien sûr, ces *bidarii* sans doute d'origine française qui serviront l'évêque Hugues de Chalon (1295-1301) à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou les archers anglais de Jean de Bavière<sup>53</sup>, l'on se doit de dire au moins un mot des milices communales, théoriquement quelque 16 000 hommes, dont le devoir d'ost est maintes fois spécifié, déjà dans la charte de franchises de Huy de 1066, l'accent étant souvent mis sur le fait que les expéditions militaires auxquelles elle sont susceptibles de participer doivent concerner la défense de l'État liégeois, non les intérêts personnels ou féodaux du prélat. Certains événements très exceptionnels justifiaient une mobilisation générale des forces urbaines. Le conflit avec le duc de Brabant qui atteignit son paroxysme à Steppes fut de ceux-là. À cette occasion, l'évêque Hugues de Pierrepont obtint le soutien inconditionnel des milices de Liège, Huy, Dinant, Fosses, Thuin et Châtelet, et celles-ci furent les principaux artisans de l'éclatante victoire liégeoise. Mais le prélat ne bénéficia pas en toute circonstance d'un tel élan d'enthousiasme et la solidarité urbaine ne fut pas toujours au rendez-vous. Ne prenons qu'un exemple : en 1253, alors que l'élu de Liège Henri de Gueldre (1247-1274) convoque les milices liégeoises afin de porter secours à son vassal, le comte de Hainaut, aux prises avec sa mère, l'évêque se voit opposé une fin de non-recevoir de la part de la Cité de Liège. Il sera en définitive débouté de sa requête malgré l'avis favorable des échevins et l'appui du roi des Romains<sup>54</sup>.

C'est en fin de compte en une autre noblesse que celle de ses États que l'évêque de Liège trouvera son salut. Cette autre noblesse, ce seront tout d'abord les princes voisins, également vassaux de l'évêque ou sur le domaine desquels s'étend le diocèse de Liège et le ressort de certains tribunaux diocésains comme la paix de Liège. Certains sont certes plus fiables que d'autres. Début XIII<sup>e</sup> siècle, l'annaliste Renier de Saint-Jacques dira du comte de Looz, *iste erat tam episcopo quam Leodiensibus in omni necessitate indeficiens clipeus*<sup>55</sup> et, de fait, jusqu'à l'extinction du lignage comtal et au rattachement du comté à

<sup>53</sup> C. Gaier, *Les effectifs militaires...* cit., p. 106-107; *Chronique du règne de Jean de Bavière...* cit., p. 181; Id., *Art et organisation militaires...* cit., p. 310.

<sup>54</sup> A. Marchandise, *La fonction épiscopale...* cit., p. 268-269; C. Gaier, *Art et organisation militaires...* cit., p. 257, 259-262. Sur les forces communales, voir Id., *Les effectifs militaires...* cit., p. 81-84, 90-99.

<sup>55</sup> Renier de Saint-Jacques, *Annales*, éd. L. C. Bethmann et J. Alexandre, Liège, 1874, p. 133 (1157-† 1230, œuvre originale de premier choix, composée par un témoin oculaire pour la période concernée).

la principauté, le comte de Looz fit à de multiples reprises partie des alliés épiscopaux, tout particulièrement à Steppes ou lors des querelles qui opposèrent l'évêque de Liège aux bonnes villes de ses États. Cela ne les empêcha pas, toutefois, de connaître des heurts voire d'appartenir à des partis antagonistes. Exacte antithèse du comte de Looz : le duc de Brabant. Ses rapports avec l'évêque furent la plupart du temps conflictuels; ils débouchèrent parfois sur des rencontres armées, le plus souvent sur des alliances avec les ennemis de l'évêque, princes voisins ou sujets révoltés contre leur chef d'État. Considéré comme l'ennemi héréditaire de l'Église de Liège, le duc de Brabant n'apporta jamais un soutien sincère et désintéressé au prélat liégeois. Les quelques alliances qu'ils scellèrent furent de pure forme et elles n'ont jamais rien apporté de bien concret. Entre ces deux extrêmes, un comte de Flandre globalement favorable à l'évêque, bien que défendant les intérêts de celui-ci, notamment à Steppes, parce qu'ils recouvraient les siens propres, un comte de Luxembourg dont les rapports avec le prélat liégeois connurent des hauts et des bas, mais tout de même un vrai soutien militaire, en particulier pour les la Marck, notamment lors des démêlés que connut Adolphe avec le duc de Brabant, en 1338, ou au cours de la bataille de Vottem, un comte de Hainaut plutôt retors, prompt à passer des marchés de dupe, enfin un comte de Namur, allié précieux avant la bataille de Steppes, également en 1347, alors qu'Adolphe rencontrait des difficultés avec les bonnes villes, au cours de la bataille de Tourinne et lors de la guerre de succession de Brabant, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, mais aussi parfois le principal adversaire de l'évêque, prenant fait et cause pour les villes de la principauté, dressées contre leur prince<sup>56</sup>.

Seconde planche de salut pour le prélat liégeois qui, lui aussi, le plus souvent, est un noble de haut rang : les membres de sa parentèle, cette noblesse étrangère mercenaire. Lors du sac de Liège de 1212, Hugues de Pierrepont qui, certes, n'était « français » que d'origine, mais dont la famille avait probablement conservé nombre d'attaches dans le Laonnais, trouva un solide appui auprès de chevaliers français. L'évêque Jean de Flandre (1282-1291) bénéficia du même avantage auprès de son père, le comte de Flandre Guy de Dampierre, lequel profita de son statut très particulier pour éclipser l'évêque, sous prétexte de l'aider, et pour s'appropriier les rênes de l'État liégeois. Enfin, les règnes d'Henri de Gueldre et des la Marck furent particulièrement propices aux interventions de princes rhénans et de leurs hommes. Lors des insurrections urbaines de 1255, le

<sup>56</sup> A. Marchandisse, *La fonction épiscopale...* cit., p. 262-266; Id., *Le prince-évêque de Liège et les comtes de Hainaut...* cit., p. 629-657.

premier fut épaulé par ses frère et beau-frère, les comtes de Gueldre et de Juliers. Quant aux la Marck, ils virent s'adjoindre régulièrement à leur armée les comtes de Gueldre, Berg, Clèves, Juliers et de multiples représentants du clan la Marck, le comte en tête. En 1325, Adolphe rassembla sous sa bannière un cénacle de onze comtes auxquels vint s'ajouter le roi de Bohême Jean l'Aveugle, ce qui représentait au bas mot 1 000 cavaliers, un chiffre multiplié par quatre en 1346, au profit d'Englebert de la Marck<sup>57</sup>.

Le XV<sup>e</sup> siècle s'avère sur cette question du lignage tout à la fois très proche des époques précédentes, mais aussi très spécifique. Le carnage d'Othée, on le sait très bien, n'est pas exclusivement le fait de Jean de Bavière et des siens, notamment les effectifs équestres offerts par la noblesse d'entre Meuse et Rhin. Au vrai, rien n'eût été possible sans l'action décisive du comte Guillaume IV de Hainaut, qui n'est autre que le frère de l'élu, et, bien plus encore, si le duc de Bourgogne Jean sans Peur, beau-frère du prélat liégeois, n'avait choisi, après le crime de la rue Vieille du Temple, de venir se refaire une santé politique en terre liégeoise et au détriment de ses habitants. Très clairement, c'est le duc, dans une moindre mesure le comte de Hainaut, et toute cette noblesse décrite par le menu dans ce poème trop méconnu qu'est la *Bataille du Liège*, qui permirent à Jean de Bavière de recouvrer un trône dont il avait été déposé, mais aussi, de façon subreptice et insidieuse, sans que l'élu n'en mesure tout de suite les implications, d'imposer un premier protectorat bourguignon sur la principauté de Liège<sup>58</sup>. En dehors d'Othée, le lignage de Jean de Bavière, son père notamment qui très clairement acheta l'évêché de Liège pour son rejeton de 17 ans qui ne rêvait que de couronne et de mariage, se révélera également très présente, gonflée, semble-t-il, de quelque frange de cette noblesse brabançonne, qui, au demeurant, ressortit à un duché régi par des Bourguignons, en la personne d'Antoine de Bourgogne et de Jean IV, son fils<sup>59</sup>. Pour Jean de Heinsberg également, la parentèle revêtit une importance considérable et son action sera d'autant plus efficace qu'il y eut manifestement une certaine adéquation des politiques menées par

<sup>57</sup> C. Gaier, *Les effectifs militaires...* cit., p. 77-81; A. Marchandisse, *La fonction épiscopale...* cit., p. 266-268; Id., *Un prince en faillite. Jean de Flandre, évêque de Metz (1279/1280-1282) puis de Liège (1282-1291)*, dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. 163, 1997, p. 22-26 et *passim*.

<sup>58</sup> Cf. n. 10. La *Bataille du Liège* est éditée dans *Documents relatifs aux troubles du pays de Liège, sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Horne, 1455-1505*, éd. P. F. X. De Ram, Bruxelles, 1844 (*Publications de la Commission royale d'Histoire*), p. 304-319. Le 2 novembre dernier, cette œuvre importante a fait l'objet d'une communication de B. Schnerb, au Séminaire qu'il organise avec W. Paravicini, à l'Institut historique allemand (Paris).

<sup>59</sup> Voir A. Marchandisse, *L'entourage de Jean de Bavière...* cit., p. 32-37.

Philippe le Bon, dont l'ombre ne cessera de planer sur le devenir de l'État liégeois, et par les lignages de Heinsberg et consorts à l'égard des principautés de par-deçà<sup>60</sup>. Achéons ce tour d'horizon avec Louis de Bourbon. Son emprise sur les diverses composantes de l'État liégeois et sur la noblesse ne sera jamais assez forte pour lui permettre de rassembler une armée susceptible de l'emporter sur la Cité et sur ses consœurs urbaines. Reste que, sous Bourbon, il n'est bien sûr plus de comte de Looz, pas plus que de comtes de Hainaut et de Namur, ni d'ailleurs de duc de Brabant *qua tale*. De ces vassaux étrangers auprès desquels jadis le prélat liégeois pouvait quémander un soutien militaire, il ne peut évidemment plus être question. Grâce à Philippe le Bon et à son œuvre, tous ces titres, tous ces pouvoirs se retrouvent désormais concentrés entre les mains d'un seul homme, Charles de Bourgogne, qui se trouve être aussi le principal des parents de Louis de Bourbon. C'est tout naturellement le duc de Bourgogne qui interviendra pour que le pouvoir du prélat soit consacré, mais ce dessein ne sera jamais que subsidiaire par rapport aux affronts multiples et répétés que les Liégeois lui firent et que le duc entendait laver de façon démonstrativement humiliante. Celui qui sera véritablement considéré comme un nouveau duc de Brabant et, de façon très spécifique, comme le spectre du prince qui avait détruit Liège en 1212, ce pour quoi il n'en sera que plus honni, usera à discrétion de ses pouvoirs contre son ennemie liégeoise. Louis de Bourbon récupère son trône, certes, mais Liège a été incendiée, pillée et dépeuplée, Liège est dévastée aux deux-tiers; jusqu'en 1477, la principauté ne sera plus qu'un protectorat bourguignon<sup>61</sup>.

Je voudrais terminer cette brève synthèse, compendieuse d'ailleurs qu'érudite, qui demande à coup sûr bon nombre d'approfondissements, en m'interrogeant sur les raisons de l'attitude de cette noblesse qui, à Liège aussi, sans doute, se définit par le service des armes, mais pas toujours au profit de celui que l'on croit. Le Héraut Berry constate, vers 1450 : « Ces gens de ce país sont seigneurs d'eulx mesmes, combien que l'evesque doit être seigneur. Ilz ne font pour luy que ce qu'il leur plaist<sup>62</sup> ». Cette impression est vraiment criante de vérité, notamment si elle est appliquée à la noblesse des pays liégeois. Au-delà des raisons circonstanciées, politiques, bien sûr très

<sup>60</sup> Id., *Jean de Heinsberg...* cit., p. 78-79.

<sup>61</sup> Voir A. Marchandisse, I. Vrancken-Pirson, J.-L. Kupper, *La destruction de la ville de Liège (1468)*... cit.

<sup>62</sup> Gilles le Bouvier, dit Berry, *Le livre de la description des pays*, éd. E.-T. Hamy, Paris, 1908 (*Recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la géographie*, 22), p. 109, cité par Y. Charlier, *La bataille d'Othée...* cit., p. 148 et n. 50.

nombreuses, quelques constantes sans doute. Pour ces nobles qui choisissent le service d'un prince étranger ou celui du prélat liégeois, mais alors dans un cadre mercenaire et temporaire, un motif assurément important : un besoin constant d'espèces, assouvi par la fréquentation rétribuée des champs de batailles<sup>63</sup>. Et puis parmi cet élément noble de l'État liégeois qui, tout spécialement au XV<sup>e</sup> siècle, choisit, à tout le moins, de ne pas lui apporter l'appui requis à son prince, ou, plus fréquemment, de se dresser contre lui, sans doute s'exprime-t-il, comme au sein du chapitre de la cathédrale de Liège, une volonté inflexible de ne pas être dépossédé, de préserver, voire d'étendre ses privilèges<sup>64</sup>, celui sans doute, parmi cent autres, de pouvoir bénéficier de certaines juridictions d'exception comme la cour féodale, de pouvoir faire ce qu'elle souhaitait dans et de son bien – la célèbre Guerre de la Vache de Ciney dans le dernier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle y trouvera l'un de ses principaux motifs<sup>65</sup> –, celui aussi probablement d'acquérir une réelle indépendance, celle permettant de se vendre au plus offrant et de combattre comme mercenaire pour un prince puissant et rayonnant plutôt que comme vassal d'un pouvoir souvent considéré comme fantoche et inféodé à l'étranger. Au XV<sup>e</sup> siècle, c'est pour le moins une forme de défiance, partagée, pour nombre de nobles, avec plusieurs des composantes de la société liégeoise, en particulier les villes, qui s'exprimera à l'égard du pouvoir épiscopal et, plus globalement envers ces ducs de Bourgogne qui, de façon très pragmatique, étouffèrent littéralement la principauté de Liège, voire s'employèrent à la « saigner à blanc<sup>66</sup> ».

Alain MARCHANDISSE

<sup>63</sup> Comme l'a montré C. Gaier, *Les effectifs militaires...* cit., p. 62.

<sup>64</sup> A. Marchandisse, *La fonction épiscopale...* cit., p. 439-440.

<sup>65</sup> Sur cette guerre du dernier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle, voir É. Poncelet, *La guerre dite «de la Vache de Ciney»*, dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 5<sup>e</sup> sér., 3, 1893, p. 275-395; Id., *Nouveaux documents relatifs à la guerre dite «de la Vache de Ciney»*, dans *ibid.*, 5<sup>e</sup> sér., 7, 1897, p. 494-510; L. Genicot, *Nouveaux documents relatifs à la guerre dite «de la Vache de Ciney»*, dans *Namurcum*, 33, 1959, p. 49-60. Résumé critique de la question dans O. Comanne, *La seigneurie de Beaufort-sur-Meuse. Des origines au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le site-Les hommes-La terre*, mémoire de licence en histoire dactyl., Université de Liège, 1995-1996, p. 116-123. À signaler simplement le livre récent d'un historien-amateur : P. Wascotte, *Légende et réalité : la guerre de la Vache de Ciney et la naissance du sentiment national liégeois. Ciney 1275-Andenne 1278*, Andenne, 1998, cité par C. Gaier, *Les effectifs militaires...* cit., p. 73 n. 38 (*non vidi*).

<sup>66</sup> Pour employer une expression que l'on rencontre à la fois dans la contribution de J.-L. Kupper (*Le temps des principautés, des seigneuries et des villes (X<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*) et dans celle de J.-M. Cauchies (*Sous le signe de Bourgogne (1421-1555)*) à B. Demoulin et J.-L. Kupper (dir.), *Histoire de la Wallonie*, Toulouse, 2005, respectivement p. 124 et 163.

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Marco GENTILE et Pierre SAVY, <i>Introduction</i> .....	1-10
Bertrand SCHNERB, <i>Noblesse et pouvoir princier dans les pays bourguignons au temps de Jean sans Peur (1404-1419)</i> .....	11-28
Letizia ARCANGELI, <i>Un lignaggio padano tra autonomia signorile e corte principesca : i Pallavicini</i> .....	29-100
Christine SHAW, <i>The Roman barons and the popes</i> .....	101-124
Marco GENTILE, <i>Aristocrazia signorile e costituzione del ducato visconteo-sforzesco : appunti e problemi di ricerca</i> .....	125-155
Christophe RIVIÈRE, <i>La noblesse, pilier de l'État princier : l'exemple du duché de Lorraine, entre Royaume et Empire</i> .....	157-172
Pierre SAVY, <i>Les feudataires et le contrôle territorial dans le duché de Milan à l'époque des Sforza</i> .....	173-190
Guido CASTELNUOVO, <i>Nobles des champs ou nobles de cour? Princes et noblesse dans les chroniques savoyardes du XV<sup>e</sup> siècle</i> .....	191-208
Alain MARCHANDISSE, <i>Noblesse féodale et pouvoir épiscopal dans la principauté de Liège des XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles</i> .....	209-230
Marco BELLABARBA, <i>Statuti, «Landrecht», leghe aristocratiche : diritti e potere nello spazio trentino-tiroloise del primo Quattrocento</i> .....	231-251
Michael JONES, <i>Dukes, nobles and the court in late medieval Brittany</i> .....	253-285

	Pages
Olivier MATTÉONI, <i>Société contractuelle, pouvoir princier et domination territoriale : les alliances du duc Jean I<sup>er</sup> de Bourbon avec la noblesse d'Auvergne (1413-1415)</i>	287-334
Alessandro BARBERO, <i>Appannaggi, infeudazioni, riacquisti : la politica feudale dei marchesi di Saluzzo nel Quattrocento</i> .....	335-363
Trevor DEAN, <i>The dukes of Ferrara and their nobility : notes on language and power</i> .....	365-374
Emmanuel JOHANS, <i>Les Armagnacs et leurs nobles au début du XV<sup>e</sup> siècle</i> .....	375-386
Jean-Marie CAUCHIES, <i>Conclusions</i> .....	387-395
Index .....	397-425
Résumés des contributions .....	427-432
Table des matières .....	433-434